

Au lendemain de l'incendie dans un bâtiment annexe de La Poste SA au centre-ville Le ministre de la Communication et de l'Economie numérique rassure les usagers

JNE
Libreville/Gabon

LOCAUX endommagés, système informatique hors d'usage et archives détruites : l'incendie qui a ravagé, lundi soir, une partie du bâtiment abritant les guichets de la paie des fonctionnaires et des retraités ainsi que la direction générale de La Poste SA au centre-ville, a fait des dégâts matériels considérables. Au sortir d'une visite dans ce bâtiment annexe de deux niveaux, en compagnie du président-directeur général de La Poste SA, Michaël Adande, et des membres de son staff, le ministre d'Etat en charge de l'Economie numérique, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a reconnu que les pertes sont énormes. « Cet incendie a pratiquement tout ravagé. Tout le système informatique a été détruit, toutes les archives ont été détruites. Nous allons regarder de quelle manière les sauvegardes peuvent nous aider à reconstruire les archives. Pour le mo-



Le ministre d'Etat Bilie-By-Nze s'entretenant avec le P-DG Adande (G).

ment, nous attendons le rapport des sapeurs pompiers pour nous indiquer si l'incendie est d'origine accidentelle ou s'il peut y avoir quelque chose d'origine criminelle », a-t-il insisté.

UNE ENQUÊTE SERA DILIGENTÉE. Aussi, le membre du gouvernement a-t-il assuré que des mesures appropriées allaient être prises pour que le service public continue d'être assuré, afin de ne pas pénaliser les usagers. « Dans tous les cas, a argumenté M. Bilie-By-Nze, nous rassurons les fonctionnaires que des dispositions vont être



L'incendie a fait des ravages...

Photo : JOE MANIANGA

... considérables.

prises pour que les salaires soient payés dans un guichet de La Poste qui leur sera indiqué à temps, pour que les uns et les autres ne se pointent

pas ici et ne puissent pas percevoir leur salaire. Je rassure également les retraités qu'ils vont continuer à être payés dans les guichets de La Poste. »

Et Alain-Claude Bilie-By-Nze d'ajouter : « J'ai demandé que la sécurité soit renforcée. J'ai également demandé qu'une enquête soit diligentée. Cette enquête nous dira ce qui s'est produit exactement. Nous sommes dans un contexte de restructuration et de l'organisation de La Poste. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait des perturbations de cette nature. Si cet incendie est accidentel, tant mieux, mais si d'aventure cela devait relever d'un acte criminel, il faudra que des enquêtes soient menées et que les coupables éventuels soient sévèrement punis. »

Escroquerie

Un compatriote délesté de 30 millions pour une histoire d'achat d'or

COE
Libreville/Gabon

DEUX malfaiteurs présumés ont été neutralisés, la semaine dernière, par l'Antenne spéciale des recherches de la direction générale des Recherches (ASR/DGR). Il s'agit de José Kangagna et "Carlito" (sa véritable identité reste à déterminer car, l'individu n'avait pas de pièce d'identité sur lui lors de son interpellation). Il est reproché à ces deux Gabonais d'avoir extorqué une somme de 30 millions de francs à un autre compatriote, A.F.M., la trentaine révolue, pour la vente de l'or. Interpellés, José Kangagna et Carlito ont été, au terme de l'enquête préliminaire, déférés devant un juge d'instruction qui, après audition, les a écroués à Gros-Bouquet. Le troisième membre du réseau, Cédric Obissa, présenté comme le cerveau de la bande, est activement recherché. Ce qui, selon toute vraisemblance, ressemblait à un bon filon, s'est finale-



José Kangagna et son complice présumé "Carlito" (Photo de droite), ont été écroués à la maison d'arrêt de Libreville.

ment révélé n'être que du pipeau. Le rapport d'enquête situe les faits dans la période allant d'août 2017 à janvier 2018. A.F.M., qui réside à Libreville, est contacté au téléphone par José Kangagna, qui se présente à lui comme orpailleur. Au cours de leur conversation, Kangagna fait comprendre qu'il s'est installé à Ebel-Abanga, regroupement de villages situé dans le département de l'Abanga-Bigné (province du Moyen-Ogooué), où les populations riveraines s'adonnent à l'exploitation



de l'or. Il ajoute que grâce à ses relations, lui, Kangagna peut l'introduire dans le circuit car, insiste-t-il, l'affaire est juteuse. Convaincu par ces arguments, A.F.M. accepte volontiers le deal et l'affaire est conclue. Quelques jours plus tard, A.F.M. est contacté, cette fois-ci, par une personne qui se présente à lui comme étant papa Léon, chef du regroupement de villages d'Ebel-Abanga. En réalité, il s'agit de... José Kangagna, qui promet d'envoyer auprès de A.F.M. deux de ses "petits-fils"

pour lui livrer l'or. La promesse est tenue puisque les deux émissaires remettent effectivement à l'acheteur ce qui ressemble à de l'or. Mais, avant de pendre congé de leur hôte, ils lui demandent de contacter un "Européen" au nom de "Benoît Chavier", pour lui remettre le produit, en vue de son expertise. Lorsque A.F.M. joint au téléphone l'"Européen" - qui, en réalité, est Cédric Obissa, un autre membre de la chaîne mise en place par Kangagna -, celui-ci lui fait comprendre qu'en raison de son emploi du temps chargé, il lui envoie son bijoutier pour récupérer le produit. Ce qui est fait. **ARNAQUE.** Deux jours après, A.F.M. est recontacté par papa Léon qui lui demande d'honorer sa part de contrat, c'est-à-dire de lui verser la somme d'argent convenue pour la transaction, l'assurant, au passage, que l'expertise du produit sera bientôt finie. Réticent dans un premier temps de devoir abouler le produit, A.F.M. obtem-

père finalement en réglant la facture, soit 4 millions qu'il verse en deux échéances. Au total, A.F.M. aurait perdu dans cette affaire une somme de 30 millions de francs qui se décompose ainsi qu'il suit : 4 millions pour cette dernière facture, les déplacements et frais de séjour sur Libreville des deux petits-fils, et le reste pour l'expertise de l'or au laboratoire. Le pot-aux-roses sera découvert lorsque le client, las d'attendre la livraison de "son" or, décide de joindre au téléphone les deux petits-fils de papa Léon. Ces derniers deviennent, tout à coup, injoignables. Il comprend dès lors qu'il vient d'être roulé dans la farine. En désespoir de cause, la victime dépose plainte à la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale. Interpellés par les gendarmes, les deux suspects, âgés d'une trentaine d'années chacun, méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Libreville, en attendant leur procès.

Faits d'ailleurs

Un pédophile interpellé après avoir violé 500 enfants

Un homme qui utilisait comme pseudo «Le grand méchant loup» sur le web a été interpellé après avoir abusé sexuellement de plus de 500 enfants. Une de ses dernières victimes avait seulement 14 mois et les autres étaient âgées entre 8 et 14 ans. Ce technicien informatique sans histoire avait déjà été arrêté en 2008 après avoir violé un mineur âgé de moins de 14 ans. Ce monstre abordait ses victimes dans les magasins de jeux vidéo et leur proposait de venir jouer à son domicile. Après, il les violait sous la menace d'un couteau. Il filma ses abus et vendait les vidéos sur internet. Après il demandait aux victimes de garder le silence sinon il assassinait toute sa famille. 276 vidéos où il abuse sexuellement de 276 enfants différents ont été retrouvés sur le web. Ce colombien, âgé de 37 ans, a été interpellé il y a environ un mois au Venezuela. Il sera extradé prochainement.

Il ligote, viole, égorge et brûle une mère de famille

Les faits se sont déroulés hier à Seattle (Etats-Unis). Michael A. Giordano, 23 ans, s'est introduit dans une maison où se trouvait seule Jennifer Ayers, une mère de famille âgée de 63 ans. Il a ligoté la sexagénaire avec des câbles de Xbox, l'a violée avant de l'égorger avec un couteau. Puis il a brûlé la victime, avant d'écrire des messages sataniques sur les murs du salon avec le sang de Jennifer Ayers. Le meurtrier a été surpris par un voisin en train de quitter la propriété en sang. Il a été interpellé quelques instants plus tard par la police. Lors de sa première comparution devant le tribunal, il a souri, a fait des signes de la main et a proféré des insultes aux caméras. Il a été inculpé de meurtre aggravé au premier degré. Sa caution a été fixée à 10 millions de dollars.

Un chasseur se tue en chutant dans un ravin

Au lieu dit « Le Cul du Cerf » à Orquevaux (France), un chasseur, âgé de 66 ans, participait à une battue avec une quinzaine d'autres chasseurs, lorsqu'il a chuté dans un ravin de 80 mètres de profondeur. Les secours n'ont pu que constater le décès de Robert Lamy. Les gendarmes ont été chargés de l'enquête.

Rassemblés par JNE